

N<sup>o</sup> 7

230  
Le Soussigné Directeur de l'Académie Royale de France  
à Rome Déclare pour Ordre et pour mémoire que la somme  
des Pensionnaires à raison de vingt cinq francs pour chaque mois,  
montant pour les quarante quatre mois de traitement acquittés  
suivant les états émargés des mois de Novembre et Décembre  
1841 ensemble les quittances des Pensionnaires en Voyage à la  
Somme de Onze cents francs, a été versée par lui dans la  
Caisse de Retenue au fur et à mesure de l'acquisition des traitements  
pour être Compté aux ayant droit

Rome le 31 X<sup>bre</sup> 1841.